

# CONCOURS PHOTO



acvs  
association  
culturelle du  
val sierckois



Communauté de Communes  
des Trois Frontières



Ville de  
Sierck-les-Bains



## RÈGLEMENT

« Et si la vigne m'était contée... »

L'Association Culturelle du Val Sierckois (ACVS), en partenariat avec la ville de Sierck-les-Bains et la CC3F propose aux amoureux de la photographie de fixer cette histoire sans cesse renouvelée et les invite à participer au concours photo :

Le thème : **LE PAYS DE SIERCK, DE LA VIGNE AU VIN...**

A vous de magnifier et d'immortaliser nos vignobles qui constituent une des caractéristiques de notre patrimoine et qualifient notre terroir.

Alors à vos appareils, prêts, zoomez !!

---

### Article 1 : Objet du concours

L'Association Culturelle du Val Sierckois (ACVS) organise un concours de photographies sous l'intitulé « **Le Pays de Sierck, de la vigne au vin...** ».

---




### Article 2 : Accès

Le concours photographique est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs, sans distinction d'âge.

---

### Article 3 : Catégories retenues

Le thème général du concours se décline en trois catégories :

-  Catégorie 1 : la vigne
-  Catégorie 2 : les hommes
-  Catégorie 3 : le vin

Les participants seront autorisés à concourir dans la ou les catégories qu'ils souhaitent ; **catégories 1, 2, et/ou 3 dans la limite de 3 photos maximum par catégorie** : l'envoi comportera au minimum une photo et au **maximum 9 photos**.

## Article 4 : Modalités de participation au concours et d'envoi des photographies

---

Les photos doivent correspondre au vignoble du **Pays de Sierck**.

Les photographies peuvent-être « **Couleur** » ou « **Noir et blanc** ».

Les photographies devront-être envoyées sur **support papier**.  
Elles seront transmises au format **20×30 cm ou approchant**.

Chaque photographie devra être nommée suivant la **charte de nommage** indiquée à l'article 5 de ce présent règlement.

**Le travail de postproduction de l'image doit être limité à son minimum** : correction des couleurs, de la luminosité, du contraste, recadrage de la photo, et suppression d'imperfections mineures seuls sont autorisés. Les photomontages, applications de filtres ou postproductions de type « HDR » sont interdits.

Les photographies doivent être regroupées dans un même envoi.  
Cet envoi doit impérativement être **accompagné du bulletin de participation imprimé et signé**. Le bulletin est disponible en mairie, à la bibliothèque municipale, chez certains commerçants ou encore téléchargeable sur le site Internet de la mairie de Sierck-les-Bains : [www.siercklesbains.fr](http://www.siercklesbains.fr).

L'envoi devra être adressé ou déposé à la Bibliothèque Municipale de Sierck (**sous pli fermé**)

**Association Culturelle du Val Sierckois (ACVS)**  
**« Concours photo »**  
**Bibliothèque Municipale**  
**6, quai des Ducs de Lorraine**  
**57480 SIERCK-LES-BAINS**

**La date limite de participation est fixée au 31 octobre 2015**

Aucune photographie ne sera retournée à son auteur à l'issue du concours.

## Article 5 : Charte de nommage des photographies proposées au concours

---

Au verso de chaque photographie devront être inscrits lisiblement :

-  **N° de la catégorie dans laquelle la photo concourt,**
-  **Titre de la photo.**

## Article 6 : Vote et composition du jury

---

Le choix de la photo lauréate sera déterminé par un jury souverain.  
Pour plus de professionnalisme et de complémentarité dans l'appréciation, plusieurs compétences seront intégrées dans sa composition :

-  2 membres de l'ACVS
-  1 représentant de la CC3F,
-  1 représentant de la Ville de Sierck-les-Bains
-  2 photographes
-  1 représentant de la profession viticole du Pays de Sierck

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

## Article 7 : Résultats et remise des prix

---

Les résultats seront communiqués en **novembre 2015** à l'occasion de la remise des prix. Chaque candidat sera convié et les résultats seront ensuite publiés.

Pour chaque catégorie au nombre de 3, il sera attribué :

-  **1<sup>er</sup> prix : un lot d'une valeur de 250 €**
-  **2<sup>ème</sup> prix : un lot d'une valeur de 100 €**
-  **3<sup>ème</sup> prix : un lot d'une valeur de 75 €**

Chaque participant ne pourra recevoir qu'un seul prix par catégorie.

## Article 8 : Droit à l'image

---

Toute présentation totale ou partielle d'une œuvre existante est interdite.

Les participants doivent garantir aux organisateurs que les photographies ne portent pas atteinte au droit des tiers et qu'ils ont obtenu toutes autorisations nécessaires pour les exploitations visées par le présent règlement.

## Article 9 : Utilisation des photographies

---

Les participants au concours cèdent à titre gracieux tous droits relatifs aux photographies proposées dans le cadre de ce concours.

L'ACVS pourra utiliser à son gré tous les clichés qu'elle aura réceptionnés pour le concours sans aucune contrepartie.

## Article 10 : Acceptation des conditions

---

La participation à ce concours implique l'acceptation totale et sans aucune réserve, par les participants, du présent règlement et la renonciation à tout recours à l'encontre des organisateurs

# CONCOURS PHOTO

DU 16 MARS  
AU  
31 OCTOBRE  
2015

LE PAYS DE SIERCK, DE LA  IGNE AU  IN...

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le 31 Octobre 2015 :

Association Culturelle du Val Sierckois (ACVS)  
"Concours photo"  
Bibliothèque municipale  
6, quai des Ducs de Lorraine - 57480 SIERCK-LES-BAINS

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Souhaite participer au concours dans la (ou les) :

### **Catégorie 1 : « la vigne »**

Titre photo 1 : \_\_\_\_\_

Titre photo 2 : \_\_\_\_\_

Titre photo 3 : \_\_\_\_\_

### **Catégorie 2 : « les hommes »**

Titre photo 1 : \_\_\_\_\_

Titre photo 2 : \_\_\_\_\_

Titre photo 3 : \_\_\_\_\_

### **Catégorie 3 : « le vin »**

Titre photo 1 : \_\_\_\_\_

Titre photo 2 : \_\_\_\_\_

Titre photo 3 : \_\_\_\_\_

Déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement du concours.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/2015

Signature :